

République Française

Département de l'Aube

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Mesnil-Saint-Père

SEANCE DU 2 AVRIL 2026

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
11	11	11

Date de convocation
27 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le deux avril à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu Salle de la Mairie, sous la présidence de **Pascal HENRI**, Maire.

Présents : **HENRI Pascal, COLLOT Françoise, LOYER Gilles, CARBONE Catherine, DESTOMBES Guillaume, BERTOUT Emilie, GRAF Pierre-Mickaël, CHAPUT Marie-Claude, PRIEUR Brice, LOUVEL Anne-Sophie, FREMON Jean-Luc.**

Absents : .

Représentés : .

Monsieur GRAF Pierre-Mickaël a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Désignation des membres au C.C.C.SP.V.
N° de délibération : 16_2026

Désignation des membres au Comité Consultatif Communal des Sapeurs Pompiers Volontaires Monsieur le Maire expose que suite au renouvellement du Conseil Municipal, il est nécessaire de procéder au renouvellement du Comité Consultatif Communal des Sapeurs Pompiers Volontaires de la Commune. Pour ce faire il faut désigner 2 membres représentant la commune, le Maire étant de plein droit le Président. Sont candidats :

Sont candidats :

- Pascal HENRI
- Catherine CARBONE
- Emilie BERTOUT

Après avoir voté, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

DESIGNE comme Membres titulaires

- Pascal HENRI
- Catherine CARBONE

Comme membre suppléant

- Emilie BERTOUT

AUTORISE Monsieur le Maire à publier le résultat du vote.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Affiché le 10 avril 2026
Pascal HENRI,
Maire



Pascal HENRI
2026.04.03 09:04:09 +0200
Ref:10762499-16228087-1-D
Signature numérique
le Maire

Copie pour impression

Réception au contrôle de légalité le 03/04/2026 à 09h14

Référence de l'AR : 010-211002316-20260402-16_2026-DE

Publié le 03/04/2026 ; Affiché le 03/04/2026 ; Rendu exécutoire le 03/04/2026